

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 4 juillet 2022 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 75, Principale.

Présences : M. Pierre Bossé, maire
MME Vicky Ouellet, conseillère # 3
Josée Sirois, conseiller # 6
MM. Michel Dubé, conseiller # 1
Serge Demers, conseiller # 2
Simon Bois, conseiller # 5

Absence motivée : M. Luc Sirois, conseiller # 4

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

156-22 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a une copie.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « *Affaires nouvelles* », les points suivants :

- 20.1 Budget révisé OMHT
- 20.2 Dossier des élus – Sécurité incendie
- 20.3 Demande d'achat de terrain
- 20.4 Demande du déboursé – CDL Réso 188-21 – Parc au centre du village
- 20.5 Facture Excavation Jean-Guy Roy – Rang Bédard

et que l'item « *Affaires nouvelles* » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal compte-rendu de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2022
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. Réparation du chargeur (loader)
- 7. Avantage imposable
- 8. Préposé aux travaux publics
- 9. Garderie – RSG (aire de jeux clôturée, téléphone, ...)
- 10. Projet Loisirs
- 11. Achat terrains nord du lac - Caution au CDL
- 12. PRACIM – Projet abri à sel
- 13. PRABAM – Résolution fin des travaux – Réfection des bureaux (Reddition de compte)
- 14. Municipalité de Saint-Guy – DGA Entente intermunicipale, projet de regroupement, ..
- 15. Fauchage fossés (Offre de 2 agricultrices de LDA)
- 16. Projet 100 degrés
- 17. RAPPORT - Saint-Jean Baptiste (Michel – Hot-dog gratuit), méchoui - Bar (CDL) - Feux d'artifice
- 18. Téléphonie IP
- 19. Activité du 14 août sortie en Planche à pagaie – Karine Gagnon Ouellet
- 20. Affaires nouvelles
- Période de questions
- 21. Clôture et levée de la séance

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

157-22 **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
TENUE LE 6 JUIN 2022**

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2022 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

158-22 **4. COMPTES**

Chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes par courriel. Et une copie papier ce soir.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'autoriser le paiement des comptes suivants; Le paiement de remboursement des ponceaux 6 202.90 \$ au CDL - Corporation de développement du lac (CDL) LIGNE 11 a été autorisé par la résolution # 56-21 (GL 03-31000-051) et sera déduit de l'aide de 40 000 \$.

	Total salaires	<u>37 033.02 \$</u>
Chèque # 15665 à #15709	Chèques de la liste des comptes du 6 juin 2022	
Chèque # 15710 Shaw Direct	2, rue du Quai - 200-0068-1401	88.52 \$
Chèque # 15711 Hydro-Québec	Éclairage public	435.84 \$
Chèque # 15712 Aménagement BL	Réso 139-22 Trav. rue du Quai & trottoir	27 989.66 \$
Chèque # 15713 Gérard Dutil	Réso 142-22 Ent. des fleurs et arbustes	140.00 \$
Chèque # 15714 SADC	Adhésion 2022-2023	30.00 \$
Chèque # 15715 Postes Canada	Envoi collectif journal juin 2022	47.97 \$
Chèque # 15716 Aménagement BL	Réso 140-22 Projet 7 Trottoir phase 3 & surplus	77 295.86 \$
Chèque # 15717 DeryTelecom	75, rue Principale - Édifice municipal	101.68 \$
Chèque # 15717 DeryTelecom	5-2, rue du Quai - Parc Natur'Ailes	100.62 \$
Chèque # 15717 DeryTelecom	5-3, rue du Quai - Parc Natur'Ailes	31.69 \$
Chèque # 15717 DeryTelecom	3, rue Sirois - Loisirs	209.85 \$
Chèque # 15717 DeryTelecom	2A, rue Bélanger - Égout	31.74 \$
Chèque # 15717 DeryTelecom	13, rue Bélanger - Garages	96.70 \$
Chèque # 15717 DeryTelecom	3, rue du Quai - Pavillon	31.69 \$
Chèque # 15718 Revenu Québec	Remises juin 2022	4 423.66 \$
Chèque # 15719 Revenu Canada	Remises juin 2022	572.68 \$
Chèque # 15720 Revenu Québec	PPA juin 2022	1 040.50 \$
RA Fondation CSN	Cotis. employeur 22-05-2022 au 25-06-2022	240.43 \$
Chèque #15721 Hydro-Québec	108, rue Principale - Égout	1 691.51 \$
Chèque #15721 Hydro-Québec	Rue du Quai - Plage	64.63 \$
Chèque #15721 Hydro-Québec	4 2e Rang - Station de pompage	177.62 \$
Chèque #15722 Pauline Beaulieu	Réso 292-21 Entretien des fleurs	111.30 \$
	Total	<u>114 954.15 \$</u>

COMPTES À PAYER

1 Alarmes 911 Rimouski Inc.	Réso 99-22 Rapport inspection incendie	879.04 \$
2 Alcide Ouellet et Fils Inc.	Ent. tracteur pelouse & filtres huile	332.94 \$
3 Aux 4 Vents	Engrais pour fleurs	258.69 \$
4 Bossé Pierre	Déplac. notaire Saint-Narcisse et Saint-Guy	56.00 \$
5 BuroPro Citation (Kopilab)	Facturation copies réelles effectuées	256.78 \$
6 Caravane 185 (2006) Inc.	Pompe pour l'arrosage des fleurs	473.59 \$
7 Caron Robert	Castors (2) et déplacement	173.50 \$
8 Caron Yves	Dépense repas chaloupe RDL	18.37 \$
9 Castonguay Nadia	Réso 91-22 Camp-jour, achats St-Jean, Déplac.	433.82 \$
10 Corbin Chantal	Réso 292-21 Ménage repas de décès	68.00 \$
11 Corp. de développement LDA	Remb. ponceau Nord-du-Lac	6 202.90 \$
12 Dutil Gérard	Résos 67-22 & 142-22 Jardinières 2022	780.00 \$
13 École de Musique du Témiscouata	Réso 91-22 Camp de jour - Ateliers musicaux	60.00 \$
14 Électronique Mercier	Service alphanumérique	205.81 \$
15 Étienne April Inc. (Snap-On)	Batterie pour fusil à graisse	602.47 \$
16 Excavation Régis Bérubé Inc.	Loc.trailer, poteau rue Quai, trav. rg Bédard PPA-CE	17 250.55 \$
17 Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	15.00 \$
18 FQM Assurances	Renouvellement assurance accident pompier	817.50 \$
19 Gestion forestière D.B. Inc.	GPS Map 64 sx Pompier	459.90 \$
20 Lavoie Francis	Dépla. Esprit-Saint à Lac-des-Aigles & NDDL	141.57 \$
21 Libertevision Inc.	Service Web 07-06-2022 au 06-06-2023	275.94 \$
22 Linde Canada Inc.	Accessoires de soudure	40.68 \$
23 Macpek Inc.	Sangle de tir 20' 80000 lbs camion de pompier	463.51 \$
24 Matériaux du lac (Les)	Foret, ponceau, tuyau de drain, vadrouille, ...	1 373.95 \$
25 Mécanique Francis Bouchard Inc.	Essence 196,5 L x 2,290 \$/L & 156 L x 2,20 \$/L	877.82 \$

26	Métal A.P. (2010) Inc.	Pièce Western	7.48 \$
27	Microdata Informatique	Adaptateur HDMI & transport	46.16 \$
28	Nettoyeur Christine Enr.	Service de buanderie	94.28 \$
29	Noreau Cyr Alexandra	Location jeux gonflable 24 juin 2022	80.00 \$
30	Pétroles JMB	Diesel 1,8250 \$/L x 901,4 L	1 898.29 \$
31	Pièces d'autos Rimouski Inc.	Ent. niveleuse & loader et antigel machinerie	299.56 \$
32	Pomerleau les bateaux	Chaloupe boues étangs aérés	1 948.83 \$
33	Purolator Inc.	Analyse eaux & messagerie pompier	51.71 \$
34	Régie Intermunicipale des déchets	Ordures et recyclages 6/10	5 543.32 \$
35	RSVP Chalets	Publicité Parc Natur'Ailes Internet pour 1 an	126.42 \$
36	Servitech Inc.	Honoraires tenue à jour rôles d'évaluation	5 333.44 \$
37	Signalisation Lévis Inc.	Panneaux signalisation	175.42 \$
38	Société Nationale de l'Est	Accessoires activité Saint-Jean-Baptiste 2022	346.02 \$
39	Toromont Cat (Québec)	Réparation switch de transmission	1 003.58 \$
		TOTAL COMPTES À PAYER	<u>49 472.84 \$</u>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

Chaque membre du conseil en a une copie.

La directrice générale fait la lecture du résumé de la correspondance.

1. Reçu du MAMH le 9 juin, une lettre nous informant qu'un montant de 161 454 \$ en péréquation sera déposé le 30 juin. (Tel que budgété).
2. Reçu de Desjardins le 17 juin par dépôt direct, une ristourne de 232.52 \$. (En 2021 était de 323.19 \$).
3. Courriel reçu le 22 juin du MAMH nous informant que notre programmation TECQ 2019-2023 Version 5 a été acceptée.
4. Courriel reçu le 21 juin du Ministère de l'énergie et des ressources naturelles (MERN) avec une lettre nous informant que le ministère poursuit pour une 2^e année son programme d'aide financière pour la remise en état de sablières et de gravières. Le programme prendra fin le 31 mars 2023. Pour le Volet 1 (Réaménagement et restauration) l'aide financière maximale varie de 11 000 \$ à 15 000 \$ par hectare restauré.
5. Reçu par courriel le 9 juin, le Portrait de nos infrastructures en eau réalisé par CERIU (Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines). Dans le sommaire de nos actifs, l'état physique moyen a été classé acceptable (57 %). Pour le maintien d'actifs sur 10 ans il en coûterait 2.8 M\$.
6. Reçu le sommaire des États financiers de la MRC de Témiscouata démontrant un excédent de 1 752 982 \$ en 2021 soit 18.3 % de leurs revenus, en 2020 était de 961 444 \$ (13%).
7. Les serres de la Savane à Saint-Eusèbe, change de noms pour « Aux 4 vents ».
8. Reçu courriel le 28 juin du MTQ nous informant que suite à la recommandation de notre député, le ministère a le plaisir de nous accorder une aide financière maximale de 14 000 \$ (Réso 18-22 pour travaux au rang 1 et rang Bédard).

159-22 6. RÉPARATION DU CHARGEUR (LOADER)

CAT 938G année 2000 (loader)

En 2018 une réparation majeure avait coûté 22 981.98 \$ chez Toromont
Là il faut réparer « bushing » chez Métal AP ça s'estime entre 15 000 \$ et 20 000 \$.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de faire réparer la chargeuse (loader) CAT 938G chez Métal A.P et que cette dépense soit payée avec le surplus carrière-sablière ou le surplus accumulé non affecté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

160-22 7. **AVANTAGE IMPOSABLE**

Usage du pick-up gris à des fins personnelles.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise l'utilisation du pick-up l'hiver seulement afin de faire la tournée de l'état des routes.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

161-22 8. **PRÉPOSÉ AUX TRAVAUX PUBLICS**

Un employé sur appel pour l'hiver serait nécessaire.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse un envoi collectif et aussi une annonce dans le journal Info-Dimanche pour un employé sur appel pour l'hiver.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. **GARDERIE – RSG (AIRE DE JEUX CLÔTURÉE, TÉLÉPHONE, ...)**

162-22 9.1 **GARDERIE – RSG – AIRE DE JEUX CLÔTURÉE**

Une aire de jeux sera délimitée à l'arrière de l'édifice municipal au 75. Par la suite une clôture genre FROST avec porte qui barre (anti-enfant) devra être installée.

Le contremaître verra la possibilité de récupérer la clôture autour de la pataugeoire désaffectée.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte la délimitation de l'aire de jeux choisie.

Qu'une partie du terrain du côté est de la salle soit emménagé pour se rendre à cette aire de jeux sécuritairement.

Que la municipalité accepte de défrayer les coûts et voir à ce que le tout soit clôturé et sécuritaire pour les enfants de la future garderie (RSG).

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

163-22 9.2 **GARDERIE – RSG – TÉLÉPHONE**

La ligne téléphonique 418-779-2300 poste 20

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la municipalité de Lac-des-Aigles inclut ce service sans frais supplémentaire pour la responsable de service de garde (RSG) au 75, Principale.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

164-22 10. **PROJET LOISIRS**

Reçu la proposition d'honoraires des frais professionnels en architecture de la firme GLCRM architectes inc. de Rimouski pour notre Projet de rénovation des Loisirs soit :

1. Honoraires plans & devis à 12 600 \$ + tx = 14 486.85 \$ au net 13 328.43 \$
2. Honoraires services durant la construction à 5 400 \$ + tx = 6 208.65 \$ net 5 669.33 \$
3. Honoraires relevés, impression/ transmission à 2 500 \$ + tx = 2 874.38 \$ net 2 624.69 \$

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne la proposition d'honoraires (3) de la firme GLCRM architectes inc. au montant total avant taxes de 20 500 \$ au net 22 161.77 \$ pour notre Projet de rénovation des Loisirs.

Que cette dépense soit prise dans les projets TECQ et/ou programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE).

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

165-22

11. ACHAT TERRAINS NORD DU LAC – CAUTION AU CDL

Reçu lettre du CDL

Considérant que la Corporation de développement du lac (CDL) désire obtenir un prêt d'une institution financière ;

Considérant que cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles se porte caution en faveur de la Corporation de développement du lac (CDL) d'un montant de quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars (49 999 \$) selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles mandate M. Michel Dubé, conseiller et Mme Francine Beaulieu, directrice générale pour signer tout document relatif à cette caution.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. PRACIM – PROJET ABRI À SEL - INGÉNIEUR, EMPRUNT, ...

Reçu par courriel le 10 juin du MAMH, une lettre nous informant que notre projet de Construction d'un abri à sel (Dossier numéro 2030282) présenté dans le cadre du programme PRACIM a été jugé prioritaire et a été présélectionné pour l'octroi d'une aide financière (estimé à 80 % du projet).

166-22

12.1 PRACIM – PROJET ABRI À SEL - INGÉNIEUR

TR3E, firme d'ingénieur doit être mandaté pour bonifier notre projet, faire les plans et devis pour soumission pour la réfection de l'abri et la construction du nouvel abri à sel (dôme) dans le cadre du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM).

Reçu l'offre de services professionnels en ingénierie pour Réfection de l'abri existant à 8 800 \$ + tx = 10 117.80 \$ au net 9 238.90 \$

Pour nouvel abri pour abrasif à 16 750 \$ + tx = 19 258.31 \$ au net 17 585.41 \$

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne l'offre de services professionnels en ingénierie de TR3E au montant de 25 550 \$ + tx = total 29 376.11 \$ au net 26 824.31 \$.

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'offre.

Que cette dépense soit prise dans le cadre du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales PRACIM.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

167-22

12.2 PRACIM – PROJET ABRI À SEL – EMPRUNT TEMPORAIRE, ...

Réfection de l'abri et la construction du nouvel abri à sel (dôme) dans le cadre du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM).

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate la directrice générale Mme Francine Beaulieu ou en son absence, Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe pour procéder à une demande d'emprunt temporaire et qu'elle soit autorisée à signer tout document relatif à cet emprunt pour ce projet d'abri à sel Dossier 2030282 à PRACIM.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

168-22

12.3 PRACIM – PROJET ABRI À SEL – RESPONSABLES, RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS, ...

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate la directrice générale Mme Francine Beaulieu ou en son absence, la directrice générale adjointe, Mme Nadia Castonguay comme responsable pour fournir tous les renseignements demandés et pour signer tout document pour le projet d’abri à sel (Dossier 2030282) à PRACIM.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l’unanimité des conseillers.

169-22

13. PRABAM – RÉOLUTION FIN DE TRAVAUX (REDDITION DE COMPTE)

Reçu de la Firme Mallette la reddition de comptes finale au montant de 75 000 \$ (net) pour le projet de rénovation des bureaux au Programme PRABAM. (Réso 243-21).

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles a pris connaissance du Guide du Programme d’aide financière pour les bâtiments municipaux - PRABAM et elle s’engage à en respecter toutes les modalités s’appliquant à elle.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles entérine et confirme la réalisation des travaux visées par la reddition de comptes finale au montant de 75 000 \$ pour la rénovation des bureaux municipaux dans le cadre du programme PRABAM.

Que la directrice générale soit mandatée pour envoyer tous les documents au ministère via la prestation électronique de service (PÉS) du programme PRABAM, accessible par PGAMR, afin de recevoir l’aide financière de 75 000 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l’assemblée, demande si l’adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l’unanimité des conseillers.

14. MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY – DGA ENTENTE INTERMUNICIPALE, PROJET DE REGROUPEMENT, ...

Mercredi, le 22 juin en après-midi, nous sommes allés au bureau municipal de Saint-Guy. Beaucoup de travail, factures impayées, paie des élus en retard, courriels non lus, classement, versement de taxes, aucun dépôt de fait dernièrement, ...

Mardi soir, le 28 juin à 19 h a eu lieu une rencontre au sous-sol du 75 Principale concernant le processus de regroupement avec la directrice du MAMH du Bas-Saint-Laurent Mme Maryse Malenfant, M. Denis Côté du MAMH, les membres du conseil de Saint-Guy : M. Gilles Roussel, MME Gaétane Gagnon, Chantal Gauthier, Micheline Bérubé, Maxime Gobeil-Philibert, François Labrie et ceux de Lac-des-Aigles MM. Pierre Bossé, Michel Dubé, Serge Demers, Luc Sirois, Simon Bois et MME Vicky Ouellet et Josée Sirois étaient aussi présentes de Lac-des-Aigles MME Francine Beaulieu, dg, Nadia Castonguay, dga et Alyson Lavoie, aide au secrétariat.

M. Denis Côté a expliqué le processus de regroupement, les étapes.

170-22

14.1 MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY - DGA ENTENTE INTERMUNICIPALE

La municipalité de Saint-Guy n’a plus de DG et demande notre support.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate son employée comme aide au secrétariat Mme Alyson Lavoie à aller travailler comme Directrice générale adjointe par intérim en support administratif à Saint-Guy 3 jours / semaine, le temps du processus de regroupement soit les lundis, mardis et mercredis de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h. Seuls les mardis et mercredis seront ouverts aux citoyens pour un temps indéterminé. Et ce à compter du 4 juillet.

Que la municipalité de Lac-des-Aigles continue de payer le salaire de son employée à un taux spécifique pour le temps travaillé à Saint-Guy et facture mensuellement Saint-Guy à 30 \$ /heure (incluant les bénéfices marginaux) pour

21 heures/semaine ou le temps réel travaillé à Saint-Guy (PLUS réunion, rencontre, formation, ...).

Que tous les frais de déplacement soient remboursés à l'employé par la municipalité et ensuite facturés à Saint-Guy mensuellement au taux de 0,50 \$/km.

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente décrivant tous les détails et conditions.

Mme Alyson Lavoie assumera le travail de directrice générale adjointe excluant tout support pour les projets. L'entente sera valide pendant le processus de regroupement ou jusqu'à mésentente d'un des partis représentés par les maires respectifs.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

171-22

14.2 ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ POUR UN REGROUPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES ET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY

ATTENDU que les conseils municipaux de la Municipalité de Lac-des-Aigles et de la Municipalité de Saint-Guy souhaitent examiner l'opportunité de faire un regroupement municipal des 2 municipalités ;

ATTENDU qu'il existe une (1) entente intermunicipale entre les 2 municipalités concernant le Service de sécurité incendie ;

ATTENDU que les 2 municipalités ont beaucoup d'affinité ;

ATTENDU que les conseils municipaux des 2 municipalités ont été consultés au préalable pour obtenir leur accord quant à la réalisation d'une étude ayant pour but de produire de l'information pertinente pour fin de discussion et d'orientation pour le futur ;

ATTENDU que nous croyons qu'il serait possible d'améliorer l'efficience et l'efficacité des services municipaux auprès des citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

QUE le Conseil municipal de Lac-des-Aigles exprime par ladite résolution son désir d'entamer un processus pour la réalisation d'une étude d'opportunité pour un regroupement entre la Municipalité de Lac-des-Aigles et la Municipalité de Saint-Guy et de former un Comité de travail à cette fin qui serait formé de membres du conseil de chacune des municipalités et des DG, soit le maire et 2-3 élus de chacune.

QUE les deux municipalités demandent l'assistance technique gratuite du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'accompagner les municipalités dans la démarche de regroupement, notamment par la réalisation d'une étude sur les implications d'un tel regroupement.

QUE cette étude, lorsque celle-ci aura été complétée, (3-4 mois), soit déposée et présentée aux Conseils des municipalités participantes pour analyse et décision quant aux suites à donner aux conclusions et recommandation de l'étude du MAMH.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

172-22 15. FAUCHAGE FOSSÉS (OFFRE DE 2 AGRICULTRICES DE LDA)

Reçu offre de service de débroussaillage de bord de routes de « Les cultures BM inc. » à 200 \$/heure. Vitesse de 3 à 4 kilomètres à l'heure.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne l'offre reçue de Les cultures BM inc. pour le fauchage des bords des rangs.

Que le contremaître M. Yves Caron soit autorisé à faire faucher un rang à son choix et que si tout est fait à sa satisfaction, qu'il soit autorisé à faire faucher les autres.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

173-22 16. **PROJET 100 DEGRÉS**

Reçu lettre le 21 juin de M361 (anciennement Québec en forme) nous informant que notre projet soumis à 100° a été retenu et qu'une contribution financière de 4 250 \$ nous sera versée. 80 % à la réception de la convention et 20 % à la réception du bilan final. Ce montant sert aux sorties, activités du camp de jour.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe ou en son absence Mme Francine Beaulieu, directrice générale, comme responsable du projet soumis à 100 degrés et l'autorise à signer tout document relatif à ce projet et à effectuer les dépenses en respect de la subvention accordée de 4 250 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

174-22 17. **RAPPORT - SAINT-JEAN-BAPTISTE – HOT-DOG, MÉCHOUL, BAR, FEUX D'ARTIFICE**

Résolution 141-22 la Municipalité de Lac-des-Aigles a organisé Vendredi, le 24 juin 2022 des activités pour la Saint-Jean-Baptiste, des hot-dogs (8 douzaines) ont été offerts gratuitement à compter de 13 h, souper Méchoui au coût de 20 \$ par le Resto chez Lelou et bar (CDL en charge). 181 cartes pour adultes et 29 pour enfants ont été vendues pour le souper méchoui.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles remercie tous les participants, tous les bénévoles de la Maison des Jeunes la Piôle, de la Maison de la Famille, des Cuisines collectives du Haut-Pays, du Centre des Femmes du Ô Pays, de la Corporation de développement du lac (CDL), les pompiers, conseillers et employés municipaux.

Et remercie tous les commanditaires Dépanneur chez Carolie, Cantine chez Jim et le Resto chez Lelou.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

18. **TÉLÉPHONIE IP**

Le maire a pris des informations sur la téléphonie IP et en informe le conseil.

Notre entente avec Déry est valide jusqu'en 2025. Sinon pénalité de 300 \$ x 3 lignes = 1000 \$.

Présentement le téléphone 779-2300 au 73 et 75 Principale coûte 153.15 \$ / mois taxes incluses.

Pour la téléphonie IP avec TELUS pour le 73 et 75, coût de 30 \$ /mois x le nombre d'appareil téléphonique (6) : total de 206.95 \$ / mois taxes incluses

Soit 53.80 \$ de plus par mois, 645.60 \$/année de plus.

19. **ACTIVITÉ 14 AOÛT SORTIE EN PADDLE AU LAC PAR KARINE GAGNON OUELLET**

Mme Karine Gagnon Morin 418-318-7760 organise un événement de sortie sur le Lac des Aigles en planche à pagaie (paddle board) avec l'entreprise Sky Yoga du Mont-Comi, dimanche le 14 août en cas de pluie remis au 23 août.

15 places de disponibles : randonnée de planche à pagaie (2 heures) départ à 9 h, initiation de cours de yoga sur le lac et repas servi à l'extérieur par un chef invité M. Thomas Poirier au Domaine Carte Blanche (72, rue Principale LDA). Karine Gagnon Morin kgagnonmorin@gmail.com 418-318-7760

Coût de 80 \$ / personne avec ta planche sinon 90 \$.

20. AFFAIRES NOUVELLES

175-22

20.1 BUDGET RÉVISÉ OMHT

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte le budget révisé de l'Office d'habitation du Témiscouata démontrant un déficit de 9 821 \$ pour une participation municipale de 982 \$, un montant de 950 \$ a déjà été payé en 2022 donc il reste à payer la différence de 32 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

20.2 DOSSIER ÉLU – SÉCURITÉ INCENDIE

Sujet remis.

176-22

20.3 DEMANDE POUR ACHAT DE TERRAIN

Reçu courriel de M. Michel April michel.april@hotmail.com

Bonjour madame Beaulieu!

Suite à ma rencontre, ce matin, avec messieurs Bossé et Colpron-Tremblay, je fais la demande suivante au conseil: j'aimerais acheter pour 1\$ le terrain de la municipalité qui est adossé au mien. La demande serait pour 12,802 m x 21,10 m (voir le croquis dans le prochain courriel).

Pour accélérer les procédures, il serait apprécié si vous pouviez mettre ma demande à l'ordre du jour pour lundi prochain.

Je vous remercie à l'avance, Michel April, 29 rue Principale, Lac-des-Aigles

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de vendre au prorata de l'évaluation municipale, une partie du terrain de la propriété municipale (F1616-87-0107 Lot 6 382 581) le terrain de cette propriété a une superficie totale de 597.40 m² et est évalué à 4 300 \$.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles vende tel que demandé, un terrain, à l'arrière du 27, rue Principale de dimension 21.10 m x 12.802 m soit une superficie de 270.12 m² au montant de 1 945 \$ à M. Michel April, propriétaire du lot 6 411 273 adjacent au terrain municipal.

Que tous les frais d'arpentage, de lotissement, de transfert de droits et de demande de dérogation mineure (s'il y a lieu) et de frais de notaire, à venir soient à la charge de l'acheteur M. Michel April.

Que le maire M. Pierre Bossé et la directrice générale Mme Francine Beaulieu ou en son absence la directrice générale adjointe Mme Nadia Castonguay soient autorisés à signer tout document relatif à cette transaction.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

177-22

20.4 DEMANDE DU DÉBOURSÉ – CDL RÉSO 188-21 – PARC AU CENTRE DU VILLAGE

Reçu lettre du CDL pour le déboursé de 3 000 \$ pour la démolition du bâtiment afin de réaliser le projet de Halte du marché et demande pour que la municipalité fournisse le matériel et les équipements nécessaires au remplissage de l'excavation laissée béante par la démolition de l'ancien hôtel sise au 97, rue Principale, site de la future Halte du marché.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte de procéder au déboursé de l'aide de 3 000 \$ au CDL, pour leur projet de parc au cœur du village, la Halte du marché, tel que résolu (Résolution # 188-21) et accepte de fournir le matériel et les équipements nécessaires au remplissage de l'excavation laissée béante par la démolition de l'ancien hôtel sise au 97, rue Principale, site de la future Halte du marché.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

178-22

20.5 FACTURE EXCAVATION JEAN-GUY ROY – RANG BÉDARD

Reçu la facture # 0100 d'Excavation Jean-Guy Roy inc. pour le travail fait au rang Bédard au montant total de 8 829.05 \$

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte d'acquitter la facture # 0100 à Excavation Jean-Guy Roy inc. au montant de 8 829.05 \$ pour des heures de camion et de la pierre, gravier, ...pour le projet au rang Bédard.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à poser leurs questions.

Aucune question.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 158-22, 159-22, 164-22, 165-22, 166-22, 170-22, 172-22, 175-22, 177-22 et 178-22.

Francine Beaulieu
Directrice générale

179-22 **21. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

Pierre Bossé
Maire

Francine Beaulieu
Directrice générale